

ignon, comme celui qu'offre la vue instantanée, à la parole du prédicateur, de 400 et plus de chefs de famille, environnant l'autel du Dieu des armées et abarrant tous à la fois le signe adorable de leur conquête; un saint frémissement passe dans toutes les veines, et des larmes impossibles à vaincre suivent d'elles-mêmes et coulent en abondance. Dieu est là; il suffit d'avoir les yeux pour l'y voir et un cœur pour l'y sentir. Le nombre des communications s'élève à près de 3000. Les chefs de famille, car il n'y a qu'eux, après les règles de la société, pour qui le cœur de tempérance est une condition nécessaire, les chefs de famille, dis-je, qui ont reçu la croix sont au nombre de près de 700.

Les personnes engagées dans le commerce des boissons qui se sont distinguées par des sacrifices dignes d'être connus pour perpétuer et multiplier les belles œuvres de bien public, sont: Monsieur le lieutenant-colonel Lalonde, Messieurs Flavien Bedard, Jean-Baptiste Samson, père, Ignace Couture, Jean-Baptiste Lapointe. Parmi les hôteliers, qui ont abandonné et la vente de boissons et l'état même d'hôteliers, ou aubergistes, sont: Messieurs Étienne Lecourt, qui occupait une partie de la maison Julien Chabot, Joseph Laflamme, Félix Nollet, Jean-Baptiste Samson, fils, Jean-Baptiste Rodrigue, Joseph Bourassa, fils, et Dominique Gagnard. Leurs noms ont été proclamés du haut de la chaire dans l'assemblée des fidèles: ils doivent être mis devant le pays pour les moments fins et le même et légitime honneur. On assure qu'avant l'époque du renouvellement des licences, ce printemps, plusieurs autres hôteliers, si ce n'est tous, prendront le même et généreux parti. Honneur à tant d'intelligence et d'amour du bien public!

Les citoyens de la Pointe-Lévi qui ont pris l'engagement d'ouvrir sur le champ des maisons de traitement public, sans déborder de boissons enivrantes, sont: Messieurs Julien Chabot et Joseph Laflamme, et Joseph Bourassa, fils, déjà nommés; puis madame veuve Michel Barras, Louis Poiré, Jean-Baptiste Valleraud, et Edouard Ladrrière dit Flamand. Plusieurs autres se disposent à en faire autant prochainement. Cet engagement est pris en conformité avec toutes les paroisses de la Beauce et des environs de Québec, sur la côte du sud; afin de combattre jusque dans ses derniers retranchements le vice malheureux dont on veut à tout prix l'entier anéantissement. Nul doute que toutes les paroisses tempérantes du district de Québec n'approuvent à l'établissement de ces hôtels de tempérance dans la Pointe-Lévi. Nul doute aussi que meilleurs les curés et les hommes influents de ces paroisses n'encouragent, auprès du peuple, ces hôtels, où toutes choses sont commodes et nécessaires aux voyageurs seront attentivement procurées, sans qu'on y trouve ce qui ne peut que ruiner ou déshonorer le bon peuple des campagnes. Un autre fruit des jours saints qui se sont passés à la Pointe-Lévi, a été à la suite de résolutions contre l'intempérance, ainsi qu'il a été fait dans les autres paroisses environnantes, l'adoption d'une requête à la législature. Tous, femmes, jeunes gens, pères de famille ont signé en foule cette requête. Les paroisses des environs avaient déjà adopté cette importante mesure, et un membre de la chambre, écrivant à un ami, a dit que plus de cent de ces requêtes étaient déjà devant la législature.

Nos seigneurs les évêques de Sidymé et de Vancouver ont été témoins d'une partie des œuvres saintes et éminemment sociales, que le docteur de Dieu a opérées à la Pointe-Lévi. Le premier de ces dignes prélats est venu, joudi, encourager le zèle commun. Il a donné le sermon du soir, qui traitait de la miséricorde de Dieu. Il n'a pas manqué d'y faire intervenir la tempérance qu'il a louée et encouragée très-spécialement. L'évêque missionnaire, monseigneur Demers, est resté, deux jours durant, il a béni et distribué à deux reprises, avec une satisfaction bien visible, ces croix de triomphe et de sainte joie. Il a vu ce peuple envahir, à la lettre, non-seulement l'enceinte du sanctuaire, mais les autels mêmes, laissant à peine au pontife et à ses ministres la place due à ses sublimes fonctions. La clôture de la retraite, dimanche le 13, a excité un véritable enthousiasme religieux. L'église qui n'avait pas vidé depuis huit jours, a semblé agrandir son enceinte pour recevoir, outre les fidèles de la Pointe-Lévi, les nombreux visiteurs de Québec et de Saint-Roch. L'ordre n'a pas été troublé un instant, quoique tout ce qui pouvait loger âme vivante dans le temple fut étroitement occupé. On peut dire sans blesser la vérité, ni alarmer la modestie, que le sermon sur la sainte Vierge qui précéda l'acte de consécration était tout-à-fait propre à élever l'âme au plus haut degré; oui, qu'on nous le laisse dire, ce discours était magnifique. Aussi avec quel ensemble de sentiment et de voix saintement exaltées, le peuple et le clergé ont-ils entonné, à la suite de ce discours, ce chant à l'Auguste Marie:

« Adressons notre hommage
A la Reine des cœurs;
Elle a aimé d'être en âge
Les enfants purs et les vœux.
Du beau nom de Marie
Faisons tout retentir;
Quelle même attendrie,
Baigne nous sa sainte aur.

Monseigneur Demers a exprimé au bon peuple de la Pointe-Lévi, à la suite de la consécration à la sainte Vierge de toute la paroisse, tout ce que son cœur d'évêque et de canadien avait senti pendant le peu de temps qu'il avait aimé à passer avec lui dans ces jours saints. Il a béni avec effusion ce peuple béni de Dieu, et a mis fin à ces exercices religieux qui régénèrent spirituellement les peuples, et qui, plus que toutes les théories et les philanthropies possibles, assument en même temps les vraies et uniques conditions de leur bien-être matériel.

L'immense foule qui encombra toutes les issues de l'église est venue, au sortir du temple, présenter l'hommage si bien mérité de sa gratitude à monsieur le grand-vicaire Mailloux, et aux messieurs, alors présents, qui avaient partagé son zèle et ses fatigues. Monseigneur de Vancouver a bien voulu encore présider ce touchant devoir. L'adresse, luë par monsieur le lieutenant-colonel Lalonde, exprimait des sentiments et des vœux que les paroissiens de la Pointe-Lévi ont cru devoir communiquer à leurs compatriotes, sûrs qu'ils les partageraient.

Maintenant quelques réflexions générales qui trouvent ici leur place.

Ce que Dieu et les hommes de bonne volonté viennent d'opérer à la Pointe-Lévi, tout précieux et saintement important que cela est, n'aurait cependant qu'un intérêt limité, s'il ne s'agissait d'une paroisse, la plus populeuse, je crois, de tout le Canada, et placée par sa situation locale comme le centre et le foyer des intérêts d'une grande partie du pays. Or, voilà ce que le peuple intelligent de la Pointe-Lévi a compris. C'est là du patriotisme, de l'esprit public, en œuvres et non pas en paroles. Déjà ces nobles exemples ont porté leur fruit. L'immense faubourg de St. Roch, cet enfant naissant de notre vieille capitale, veut la tempérance. Il l'a demandé solennellement à ses chefs spirituels, à son digne curé, qui a fixé, assure-t-on, les trois jours qui précèdent le saint temps du carême pour travailler à cette œuvre sainte. M. le grand-vicaire Mailloux ira donc là avec joie arborer son étendard sacré, dont la puissance lui rallie si facilement tous les obstacles, toutes les rébellions. Et une fois là, tandis que son digne émule monsieur Chimiquy, élèvera aussi son drapeau sacré au centre de la nouvelle capitale, on peut le dire avec assurance, le pays, entier est acquis à la grande cause. Déjà dans les campagnes du diocèse de Québec, 64 paroisses sont vouées à la tempérance totale. On a vu dernièrement, sur un papier de Montréal, un relevé de celles qui y sont également engagées: il s'élève à un plus grand nombre, je crois. Et ceci est l'ouvrage d'une année et quelques mois peut-être. La cause est donc gagnée. Il y a plus; voilà que nos concitoyens que la misère a fait s'expatrier au loe Supérieur et dans diverses parties des Etats-Unis, ont emporté avec eux le cher gage de leur moralité et de leur tempérance, la croix. Bientôt, elle s'élèvera dans tout l'Orégon catholique. Monseigneur de Vancouver se plaît à le dire. Déjà il a écrit à Monseigneur Blanchet dans cette vue. Il sait quels merveilleux effets la croix du Sauveur des hommes aura sur l'esprit et le cœur de ses chers sauvages. Il ne doute nullement du succès. Donc, encore une fois, Dieu est là. Im perceptible d'abord; vrai grain de sénévé, cette œuvre a eu pour premiers apôtres, quoique non connus, monsieur Dullesne, curé de St. Gervais, qu'une mort déplorable a emporté dans l'accomplissement même d'un acte de son ministère, et monsieur le curé actuel de St. Jean-Chrysostôme, monsieur Beaumont. Puis est venu notre infatigable Père Mathieu, monsieur Chiniquy, qui a tout réveillé et animé d'une vie nouvelle; puis l'éloquent monsieur Quartier, qui a eu de si beaux succès dans les paroisses du bas du district de Québec, et à qui l'on doit l'idée si chrétienne et si puissante de fonder la tempérance sur la croix. Puis enfin, aujourd'hui tout le corps des pasteurs unis à l'élite des citoyens de toute classe. Voilà ce que Dieu a voulu; voilà ce qu'il fera durable et florissant, à tous seulement de lui demander; *confirma hoc Deus, quod operatus es in nobis.*

Une remarque qui il ne faut pas oublier, puisqu'elle peut servir aux amis de la Tempérance, comme un motif de plus, propre à encourager l'œuvre, c'est que ce sont les personnes à qui l'usage des boissons a été le plus funeste et qui, il n'y a que peu de temps, en étaient encore sous le coup, ont désiré le plus les grâces de la retraite et le secours de l'association de la Sempérance. Ce sont elles qui ont signé avec le plus d'empressement les requêtes à la législature; qui ont saisi la croix avec le plus d'ardeur; qui s'identifiaient le plus avec le prédicateur; dont les sentiments enfin éclataient avec plus de foi et de conviction extérieures. La même chose s'est fait remarquer ailleurs, où la croix, dit *desiderata, sollicité amata*, comme le disait l'apôtre St. André, devait rendre tant de malheureux à leur Dieu et à leur maître; *reddet me magistro meo.*

Qui donc dans la société, depuis les hautes régions des deux pouvoirs que Dieu y a constitués, pour le bien spirituel et temporel de l'homme, jusqu'au plus humble individu, animé d'un esprit de *fraternité*, c'est-à-dire, animé simplement d'un esprit de charité chrétienne, ne prêtera pas la main au moyen que la Providence a suscité de fortifier ces frères faibles, mais plus

de généreux sentiments! On ne tarit point sur le bien de tout genre qui s'est fait et se continue dans toutes les paroisses où la croix a vaincu l'intempérance, et avec elle toute la hideuse séquelle des vices et des malheurs qu'elle engendre. Qu'on n'argue point de quelques défections qui s'expliquent par la nature humaine qui sera toujours peccable, qu'on n'argue point, dis-je, de ces rares défections, pour crier à la réaction. La réaction, si elle vient, ce qu'à Dieu ne plaise, ne viendra que des crieurs d'abord. Dans l'ordre moral et physique c'est une loi analogue que si vous troublez un homme en lui criant sans cesse et à tue-tête: *tu vas tomber, tu vas tomber*, il tombera. Inspirez-lui au contraire la confiance; allez doucement à sa rencontre; dites, qu'avec telles précautions, il n'y a nul danger, vous saurez votre frère, et l'accoutumez à devenir plus fort pour d'autres périls.

Mais il faut fuir. J'espère que la partie sérieuse du public ne pardonnera ce long compte-rendu en vertu des œuvres saintes et grandes qui y sont relatées.

UN TÉMOIN.

Cours populaire de Chimie.

A la demande d'un grand nombre de personnes, le soussigné donnera un

COURS POPULAIRE DE CHIMIE

durant lequel seront exposés par une série d'expériences nombreuses et des explications mises à la portée de tout le monde, les faits les plus curieux, les plus utiles et les plus intéressants de cette science. Le cours consistera en huit ou dix séances qui auront lieu le LUNDI soir, à sept heures et demie.

L'objet du soussigné étant simplement de répandre des connaissances agréables et utiles pour l'ouvrier comme pour l'homme de profession, tout en recouvrant les dépenses inévitables, le prix d'entrée ne sera pour tout le cours que d'UNE PASTRE (pour un monsieur et une dame,) 15 sous par personne par séance. Des billets sont déposés au bureau du *Canadien* et chez le gardien de l'Institut Canadien. Il sera donné avis de l'ouverture du cours.

N. AUBIN.

Québec, 14 février, 1849.



LS. LEMIEUX, RELIEUR,

A TRANSPORTÉ SON ATELIER DE RELIURE RUE ST. JOSEPH, HAUTE-VILLE, Au-dessus de chez M. Dupré, Corlonnier, vis-à-vis chez M. Ls. Blodreau, marchand. Québec, 12 février, 1848.

A LOUER, DU 1^{er} MAI prochain, le Magasin No. 16 rue Sous-le-Fort, Basse-Ville. S'adresser à P. V. BOUCHARD. Québec 17 janvier 1849.

A VENDRE, 700 QUARTS DE BLEUR examinés supérieurs, Fort Hope Mill Brand. W. Hamillton, No. 63, rue St. Pierre, Québec 15 décembre 1848.

BUREAU DU PRET AUX INCENDIES. Chambre d'Assemblée, 14 Nov. 1848.

AVIS est par le présent donné qu'une année d'intérêt à raison de quatre par cent sur les débetures du Gouvernement livrés aux Incendies, le 1^{er} Décembre 1847, écherra le 1^{er} Décembre prochain.

Les intéressés sont requis de déposer le montant de l'intérêt qui sera alors dû, au crédit du Receveur Général, soit dans la Banque de Montréal, soit dans la Banque Britannique en cette Ville, sur quoi le Cassier ou compteur de la Banque lui livrera un certificat en double; l'un de ces certificats devra être présenté au sous-signé et les parties retouchées l'autre jusqu'à ce que leurs reçus respectifs aient été transmis à ce Bureau par le Receveur Général. FELIX GLACKEMEYER.

Maitre d'Ecole demandé.

ON a besoin immédiatement d'un INSTITUTEUR, pour la paroisse de Beaumont, s'adresser à CHS. LE TELLIER, écr. Beaumont, 19 fév. 1849. Président.

LE SOUSSIGNÉ

VIENDE de recevoir et offre en vente une quantité choisie de BEURRE des Townships. —AUSSE.— Une quantité de lard fumé des Townships de la première qualité. W. Le CHEMINANT, No. 4, Rue La Fabrique. Québec, 12 février, 1849.

RACINES BULBEUSES de l'établissement de H. Lange et Fils, HARLEM, HOLLANDE. CONSISTANT en Hyacinthes, Tulipes, Safran, Narcisses, etc., A VENDRE A TRES BAS PRIX, par J. NUSSON. Québec, 20 décembre, 1848.

ASSOCIATION POUR LA COLONISATION DES TOWNSHIPS DU DISTRICT DE QUÉBEC. L'ASSOCIATION a établi son Bureau en l'Église de St. J. B. A. CHARTIER, Notaire, en la Bassé-Ville de Québec, dans l'Ancien Couvent: N. B.—Le Bureau est ouvert tous les jours ouvrables de deux heures P. M., à cinq heures J. B. A. CHARTIER, Secrétaire. Québec, 17 juillet 1848.

Rue } P. V. BOUCHARD, } Rue Sous-le-Fort } Basse-Ville, } Basse-Ville, } QUÉBEC.

OFFRE en vente à ses magasins, rue Sous-le-Fort, Basse-Ville, un assortiment complet de HAUTES PASTRES, telle que Blouses, Culottes, Vestes, Chemises, Caleçons, etc., etc., une quantité de Valises et de Porte-Manteaux, etc. —AVEC— Un assortiment varié de draps fins et superflus pour redingotes et pour manteaux, casimirs, patrons de vestes, casques, encoffrettes en pelletterie, gants, mitaines, etc.

—AUSSE.— 600 Paires de souliers d'original unis et brodés. 1000 Meules de Caraque, etc. Le tout à vendre à bas prix pour de l'argent comptant, Québec, 20 novembre 1848.

ALEX. LAFRANCE, RUE ST. JEAN, HAUTE-VILLE, QUÉBEC.

PREND la liberté d'offrir ses meilleures recommandations aux Messieurs du Clergé et au Public en général, pour l'encouragement libéral qu'il a reçu d'un comme RELIEUR et les formes qu'il continue d'exercer Part du Relieur dans toutes ses diverses branches, dans la maison de M. Viller, Haute-Ville de Québec, rue St. Jean vis-à-vis du magasin de M. Moodie. Tous les ordres dont on voudra honorer, laissés chez lui ou au magasin de M. J. O. CREMAZIE, seront exécutés avec soin, élégance, promptitude et à des prix modérés. Québec, 14 Aout 1848.

REPERTOIRE NATIONAL. Ceux qui désirent souscrire doivent s'adresser chez les principaux libraires du Canada, ou à Mr. M. F. VÉSINA, agent. Québec, 15 Sept. 1848.

ETABLISSEMENT CANADIEN.

SPECIALITÉ Pour les Chaussures des DAMES & MESSIEURS.



BOTTES VERNIS, Bottes & Bottines de Drap, PATRONS ELEGANTS.

ETIENNE ALAIN,

CORDONNIER, Grande Rue du Faubourg St. Jean.

PREND la liberté d'informer le public et ses nombreuses pratiques en particulier, qu'il est résolu de vendre à des prix très réduits. Il aura toujours en mains ce qu'il y a de meilleur et de plus élégant dans la confection. Bottes et demi-bottes en Veau français, anglais et canadien; Veau français verni, Prunel et Drap de toutes couleurs, Souliers, Empeignes, etc. Bottines et Souliers en Prunel, pour dames et enfants, en cuir à patente, etc., sur patrons nouveaux et gracieux. N. B.—Il a constamment en mains un assortiment très étendu de CHAUSSURES DE CAOUTCHOUC, pour Dames et Messieurs. Québec, 9 Février, 1849.

Compétition Extraordinaire

LES Chefs de maisons et les personnes économes, qui désirent acheter des produits de laine, sous les termes les plus avantageux, sont respectueusement invitées à s'arranger à

L'ETABLISSEMENT EN GROS ET EN DETAIL

DE COTON, LAINE, DE DRAP ET DE MERGERIE

N. O. 5, RUE ST. JEAN.

Le Soussigné informe qu'il est déterminé à vendre son fond de marchandises à une perte de 25 par 100 sur le prix courant, comme il doit s'engager dans un nouveau commerce au printemps. Ce fond est trop étendu pour énumérer ses différents degrés et qualités; le public est en conséquence prié de venir et de se satisfaire par l'examen. Tout merveilleux qu'aient été les marchés faits dans cet établissement depuis deux ans, ceux de la troisième année, ne seront nullement inférieurs tant pour la variété et l'éclat que pour le bon marché; les marchandises sont parfaitement convenables pour la saison. Nos journaux de Québec fournissent d'avertissements—chose connue dans le monde commercial sous le nom de charlatanisme.—De cette manière certains individus tâchent d'en imposer au public; on s'en sert comme d'un moyen artificiel pour tromper le public et on engage souvent les acheteurs à livrer leur argent avec désavantage; le propriétaire de cet établissement avertit cependant le public de ne pas acheter avant d'arrêter au No. 5, Rue St. Jean où on ne montre aucun effet qui ne puissent être soumis au plus stricte examen.

B. MEEHAN.

On vaudra bien remarquer le No. 5, rue St. Jean, vis-à-vis l'épicerie de M. Hall. Québec, 22 Décembre, 1849.

ACADEMIE de Berthier. DISTRICT DE MONTREAL.

CETTE Institution est maintenant ouverte aux Éèves, sous des Clères de St. Viateur. On y enseignera sur un plan très-méthodique les matières suivantes: La doctrine chrétienne, la lecture française, anglaise, l'arithmétique, les éléments et la syntaxe des deux langues, Pluatoire, sainte et Pluatoire; l'histoire (celle-ci en français l'histoire du Canada), l'histoire de France, l'histoire d'Angleterre, etc., Géographiques, la géométrie, la trigonométrie, l'algèbre, le dessin linéaire, la tenue des livres tout dans les deux langues.

L'enseignement du local ne permet pas, pour cette année, d'enseigner plus de 40 années d'instruction, mais l'an prochain l'établissement fera sur le même pied que les collèges de cette province.

CONDITIONS:

Logement et enseignement 5\$, par mois, car tous les élèves étrangers à la paroisse, coucheront à l'Académie.

PROFESSEURS:

A. Favard, catholique formé, directeur. L. G. Langlois, catholique mineur. J. Valbourcier, catholique mineur. J. Gardiner, professeur d'Anglais. Enseignement 2^e 6d. N. B. Cet établissement est sous la surveillance et le patronage du révé. Messire Gagnon, archiprêtre et curé de la dite paroisse. Berthier, 8 novembre 1848.

ALMANACH

METROPOLITAIN

de Québec, de 1849.

(Grand in-12, de 108 pages.)

CONTENANT la liste du clergé des diocèses de Québec, Montréal, Kingston, Toronto, Bytown, du Nord-ouest, Halifax, Arichat, Charlottetown, Frédéricicton, Terrebonne, et Vancouver.

AVEC

des détails très-intéressants sur les divers établissements religieux de ces diocèses, et une liste des officiers de toutes les conférences de la société de St. Vincent de Paul établie à Québec.

ET AINSI

Le Synode de France et des Etats-Unis. Sera prêt à vendre à la fin de la semaine, à la librairie de J. & O. Crémazie, à celle d'Ang. Côté et Cie., et à l'Archevêché, par M. Ant. Houleau. On pourra aussi se procurer cet ouvrage au presbytère des Trois-Rivières.—Prix 1s 3d Québec, 22 janvier 1849.

Mr. Molt est prêt à mettre d'accord un nombre limité de Pianos, à Haute-Ville de Québec. Québec, 12 juin, 1848. Rue St. Joseph.

M. PATRY, Architecte, demeure rue St. Joseph, St. Roch de Québec, maître de M. le notaire Provost. Québec, 25 février, 1848.